6, rue Amat, 1202 Genève Tél.: (41) (22) 731 59 63 Fax: (41) (22) 731 91 52 CCP: 12 - 19850 - 1 Email: cetim@bluewin.ch

JUIN 1999 BULLETIN n° 7

Centre de recherches et de publications sur les relations entre l'Europe et le Tiers Monde

EDITORIAL

De ses interventions à l'ONU à l'accueil de la caravane des paysans indiens, en passant par une importante conférence sur les perspectives de résolution du conflit kurde, ce bulletin se propose de vous faire découvrir plusieurs aspects du travail du CETIM au cours de ces derniers mois. Toutes ces activités enthousiasmantes ont été animées par un même état d'esprit: dénoncer une mondialisation tout sauf égalitaire, démocratique ou pacifique, et ses conséquences désastreuses sur les populations du Nord comme du Sud; relayer les revendications de mouvements du Sud afin de susciter entre eux et ceux de Suisse et d'Europe des liens de solidarité durables.

Ce bulletin présente en particulier la lecture que nous faisons de plusieurs résolutions de la Commission des droits de l'homme portant sur quelques aspects de la mondialisation. Nous y mettons en évidence l'opposition franche des pays occidentaux à toute étude sur le système économique et commercial en vigueur. Cela souligne une certaine hypocrisie des gouvernements du Nord à se dire, par exemple, ouverts à l'allégement du fardeau de la dette tout en refusant une réflexion de fond sur ses origines et un examen critique des mesures prises en son nom.

Le CETIM s'est par ailleurs engagé dès la première heure, aux côtés de plusieurs groupes, sur le projet "fou" de paysans indiens souhaitant rencontrer les populations européennes en lutte. Plusieurs mois de recherches de fonds et une préparation logistique de grande envergure pour aboutir à l'arrivée en Suisse de plus de 400 paysans indiens le lundi 7 juin. Nous vous encourageons vivement à répondre aux nombreuses possibilités de rencontres et d'échanges pour que cet événement marquant soit aussi le vôtre.

Commission des Droits de l'Homme; 55^{ène} session, 22 mars-30 avril 1999

Confrontations Nord - Sud sur les droits économiques, sociaux et culturels

Voici quelques extraits de l'une de nos analyse sur certaines résolutions adoptées par la Commission, qui paraîtra dans le quotidien genevois Le Courrier, le 5 juin 1999 :

Aujourd'hui, à l'heure de la promotion du libéralisme économique débridé, la vision « occidentale » unilatérale des droits de l'homme se renforce encore. En général, on ne veut pas entendre parler de l'impact des décisions politiques et économiques sur les droits de l'homme, pourtant souligné à de nombreuses reprises au sein des Nations Unies. Les occidentaux considèrent implicitement que la libéralisation du commerce international et la déréglementation conduisent automatiquement au respect des droits économiques et sociaux grâce à la croissance.

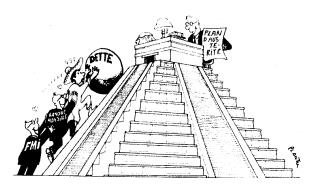
Or des voix s'élèvent contre cette vision dominante et tentent de mettre un bémol à la vision étriquée de la mondialisation. Cette année, à la Commission des droits de l'homme, qui s'est tenue du 22 mars au 30 avril à Genève, il a été frappant de constater l'opposition très nette entre les pays du Nord et ceux du Sud sur de nombreux points, notamment par rapport au droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Nous nous concentrerons ici sur certaines thématiques abordées en relation avec le système économique international et son impact sur les droits de l'homme.

Dette extérieure, programmes d'ajustement structurel, embargos économiques

Si trois des résolutions sur les droits économiques sociaux et culturels (DESC) ont pu être adoptées par consensus cette année, au sujet de l'extrême pauvreté, du droit à l'alimentation et de celui de l'éducation, cela n'a pas été le cas pour des sujets plus délicats, où les intérêts politiques et économiques des Etats entrent plus directement en jeu.

Une résolution sur la **dette extérieure** et une décision sur les **Programmes d'ajustement structurel** (**PAS**) du FMI, présentées par plusieurs pays du Sud, ont fait l'objet d'une opposition en bloc des pays dits « développés ». Ces deux textes demandent, pour le premier, la présentation annuelle d'un rapport exposant notamment les effets négatifs de la dette sur la jouissance des DESC, et, pour le second, la prorogation du mandat d'un expert indépendant sur les PAS ainsi que la tenue d'un groupe de travail. Suite aux votes réclamés par deux fois par la Grande Bretagne, le résultat est sans appel: 30 pour, 15 contre, 8 abstentions sur la dette; 33 pour, 15 contre et 4 abstentions sur les PAS. L'ensemble des pays du Nord, soit 15 Etats, a rejeté ces deux textes, si l'on excepte la Russie qui s'est abstenue. (...)

Les explications de vote des pays du Nord étaient plus que sommaires et faisaient valoir que le sujet était abordé de façon inadéquate et qu'il serait préférable de discuter de ces questions au sein du FMI et de la Banque mondiale, où ils jouissent d'une position dominante. En constatant les résultats du vote, qui montrent un net clivage Nord-Sud, comment ne pas se demander si les pays du Nord ne veulent tout simplement pas esquiver ces thématiques pour des raisons politiques et économiques ? Sinon, comment expliquer le refus d'une réflexion sur les effets de la dette et des programmes d'ajustement structurel sur la jouissance des droits de l'homme? En effet, il est clairement établi aujourd'hui que les incidences politiques et économiques du système de l'endettement et des PAS ont des effets désastreux dans les domaines sociaux et environnementaux. Les privatisations, déréglementations, restructurations de l'économie vers l'exportation et les réductions drastiques des budgets sociaux ont notamment pour conséquence l'augmentation de la pauvreté, des maladies, de l'analphabétisme, du chômage, des destruction des milieux de vie.



Nous avons observé une situation similaire en ce qui concerne la résolution sur les **mesures coercitives unilatérales**, c'est-à-dire les embargos imposés par les grandes puissances économiques (37 pour, 10 contre, 6 abstentions). Ce texte spécifie en outre que « profondément préoccupée par le fait que, malgré les recommandations adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale et par des conférences de l'organisation des Nations Unies, et au mépris du droit international général et de la Charte des Nations

Unies, et constatant que des mesures coercitives unilatérales continuent d'être adoptées et appliquées, (...) [La Commission] dénonce le recours à des mesures de cette nature pour exercer des pressions politiques ou économiques sur un pays donné, en particulier un pays en développement, en raison de leurs effets négatifs sur l'exercice de tous les droits de l'homme de vastes groupes sociaux, notamment les enfants, les femmes et les personnes âgées, handicapées ou malades ».

Faut-il rappeler que les embargos économiques imposés entre autres à Cuba, à la Libye et à l'Irak – qui, d'ailleurs, loin de déstabiliser le pouvoir, l'ont plutôt renforcé - ont engendré des conséquences dramatiques pour les populations ? En 1996, en ce qui concerne l'Irak, l'ONU estimait à 500'000 le nombre d'enfants de moins de 5 ans décédés des conséquences de l'embargo et la FAO, à 100'000 la moyenne annuelle des enfants morts depuis 1991. Quant à Cuba, l'embargo unilatéral imposé par son puissant voisin depuis plus de trois décennies, motivé par des raisons purement politiques, a aggravé la situation sanitaire et alimentaire de manière très importante, au mépris de toute humanité. Malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les Etats-Unis continuent à maintenir la pression pour contraindre les autres Etats à suivre son exemple.

Mondialisation, déchets toxiques

Pour la première fois, la Commission a élaboré et adopté une résolution relative à la **mondialisation**. Cette question avait déjà été soulevée dans les débats des années précédentes, mais sans pour autant la porter à l'ordre du jour par l'adoption d'un texte. Cette résolution demande qu'une étude sur les effets de la mondialisation sur les droits de l'homme soit présentée l'année prochaine au sein de la Commission.

Le résultat des votes est également instructif : s'agissant d'un texte très modéré sur la mondialisation: "[La Commission,] consciente que la mondialisation affecte tous les pays différemment et les rend plus sensibles à la conjoncture extérieure, positive ou négative, y compris dans le domaine des droits de l'homme...", les pays du Nord se sont généralement contentés de s'abstenir, en dehors de la France et de l'Italie qui l'ont approuvé, il faut le souligner (30 pour, 2 contre 20 abstentions). Seuls les Etats-Unis et le Chili s'y sont opposés.

Les conséquences dramatiques de la mondialisation sur les conditions de vie des plus pauvres de la planète a probablement conduit à franchir le pas de traiter cette question comme point séparé de l'ordre du jour, en tant que réflexion sur le système mondial actuel et son rapport aux droits les plus élémentaires.

Une résolution intéressante en ce qui concerne la relation entre le fonctionnement du système économique international, les droits de l'homme et l'environnement est celle sur les conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme. Par le biais de cette résolution la Commission se déclare entre autre « consciente de l'intensification des mouvements et déversements illicites pratiqués par les sociétés transnationales et autres entreprises des pays industrialisés, dans les pays africains et autres pays en développement qui n'ont pas la capacité nationale de les gérer de manière écologiquement rationnelle, de produits toxiques et nocifs, ce qui constitue une grave menace pour les droits de chacun à la vie, à la santé et à un environnement sain ». Le même clivage Nord-Sud s'est retrouvé lors du vote demandé par le Canada. Cette fois, les divergences des deux côtés sont complètement tranchées, si l'on excepte l'abstention de la Corée du Sud (36 pour, 16 contre, 1 abstention).

Comment interpréter autrement ce résultat sinon comme la volonté des pays du Nord d'étouffer la question, étant donné qu'ils sont les principaux producteurs de substances toxiques et qu'ils les écoulent très souvent dans les pays de la périphérie. Le vote en bloc des pays du Sud démontre leur détermination à ce que les engagements pris en ce domaine soient respectés et que de nouvelles mesures soient prises au niveau international.

Le clivage Nord-Sud constaté lors de prises de décision sur le traitement de sujets éminemment politiques n'est pas nouveau, mais il s'intensifie d'année en année. Du fait de leur nombre, les votes sont nettement à l'avantage des pays du Sud sur certaines problématiques,

sur lesquelles ils parviennent à dépasser leurs dissensions et à former un front presque uni. Relevons que sur les 53 Etats membres de la Commission, élus pour quatre ans renouvelables, qui sont appelés à se prononcer sur les textes décisionnels, les pays « en développement » représentent 38 voix, c'est-à-dire une grande majorité. Les anciennes colonies, en particulier les françaises, qui s'alignaient traditionnellement sur des positions occidentales, commencent depuis quelques années à avoir une véritable autonomie de vote à la Commission sur bien des questions.

Les gouvernements du Sud, bien que souvent aux mains de régimes autoritaires et répressifs soutenus par les pays occidentaux, semblent acculés par une situation socio-économique catastrophique. En partie sous la pression des mouvements populaires, ils manifestent leur désaccord sur certaines politiques imposées par les pays du Nord. Ne nous leurrons pas, ces revendications ne sont pas toujours avancées pour le bien-être des populations mais bien souvent pour des objectifs personnels ou d'Etat. Les droits de l'homme sont bien entendu instrumentalisés de tous les côtés. Toujours est-il qu'une mobilisation forte de la société civile (ONG, syndicats, coopératives, mouvements sociaux...) en faveur de la mise en œuvre réelle de tous les droits permettrait de mettre à nu l'hypocrisie de part et d'autres.

En fait, exiger la démocratisation de prise de décision au niveau international sur les plans économique (FMI, BM...) et politique (Conseil de sécurité, G7...) est aussi important que de promouvoir la démocratie dans les pays du Sud et dénoncer les régimes répressifs.

En plus de quelques autres résolutions marquées par une opposition Nord-Sud, il est intéressant d'en relever ici particulièrement deux qui montrent la volonté des pays en développement d'obtenir une représentation plus forte au sein de la Commission.

La résolution sur la composition du **Personnel du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, présentée par quelques pays du Sud** demandait une répartition géographique plus équitable au sein du personnel du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. En effet, ce personnel est en grande partie composé d'occidentaux. On a alors assisté à un refus massif de tous les pays du Nord (résultat 34 pour , 16 contre, 3 abstentions).

En ce qui concerne la résolution sur les Programmes de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, de nombreux pays du Sud ont demandé que ces programmes soient établis en fonction des «objectifs nationaux de développement fixés » et qu'ils tiennent compte de «tous les droits de l'homme ». Il est entendu par là que de nombreux programmes de coopération dans ce domaine ne tiennent souvent pas compte des besoins nationaux et ne traitent généralement que des droits civils et politiques (administration de la justice, formation aux droits de l'homme, assistance constitutionnelle et électorale, etc.), n'englobant nullement le respect des DESC (27 pour, 19 contre, 7 abstentions). La résolution réclame également d'avantage de coopération Sud-Sud.

Quant à la **réforme de la Commission**, qui influencera grandement le poids que l'ONU voudra donner aux mécanismes concernant les droits de l'homme, aucun consensus n'a pu être dégagé. L'étude de la question a été renvoyée à un groupe de travail intersessions.

Lobbying du CETIM

Nous avons concentré nos efforts sur l'adoption d'une résolution concernant **l'impunité des auteurs des violations des DESC**, un thème auquel le CETIM avait grandement contribué. Or, l'étude élaborée dans le cadre de la Sous-Commission avait été « omise » par la précédente session de la Commission des DH! (Voir les numéros précédents de notre bulletin). Désormais, ce thème fera l'objet d'un sous-point de la Commission. (A signaler la brochure que nous avons publié l'année dernière sur l'impunité des auteurs des violations des DESC; disponible en espagnol, uniquement).

Un autre sujet de lobby a été l'étude du **droit à l'eau**, question qui allait être mise de côté si l'on n'avait pas insisté cette année pour obtenir un Rapporteur spécial ou le maintien de l'étude. C'est finalement cette dernière option qui a été adoptée par la Commission.

55ème session de la Commission des DH

Nous avons choisi ici quelques extraits de nos interventions liées directement à la mondialisation, au système de l'endettement, aux sociétés transnationales et à leur impact sur les droits de l'homme; thématiques sur lesquelles nous menons un travail de fond.

Nous sommes intervenu ànouveau sur les droits humains en **Turquie et au Kurdistan**, bafoués de façon massive depuis de nombreuses années en toute impunité, sans qu'aucune action ne soit entreprise. Nous avons signalé également la répression dont font l'objet les défenseurs des droits de l'homme en **Tunisie**, situation s'aggravant de jour en jour. Une intervention a eu pour objet la situation au **Chiapas** (**Mexique**), où la militarisation de la région, ajoutée àla présence de groupes paramilitaires a conduit à une violation massive et systématique de tous les droits de l'homme.

Le CETIM a aussi soulevé les questions del'impunité des auteurs des violations des DESC, du droit à l'eau, de l'impact des sociétés transnationales sur les droits de l'homme et livré son point de vue sur la réforme de la Commission des droits de l'homme. Nous nous ferons un plaisir de vous faire parvenir ces textes sur simple demande.

Point 7 : Droit au développement et dépendance économique (intervention orale)

Citant un texte de base du secrétaire général de l'ONU de 1978 sur le droit au développement, le Centre Europe-Tiers-Monde (CETIM) désire montrer que le discours onusien envers le développement a radicalement changé en 20 ans. D'une approche globale des profondes inégalités provoquées par les structures du système économique mondial, on est passé à la promotion du système néolibéral comme modèle de développement.

Aujourd'hui, le Secrétaire général nous présente la mondialisation économique capitaliste débridée comme inéluctable et bénéfique, notamment dans son rapport à l'Assemblée générale sur «L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable», (A/52/428) et dans ses deux derniers discours au Word Economic Forum de Davos. Or, ce processus, présenté comme inéluctable, renforce encore la domination économique et politique des pays du Nord sur les pays du Sud. (...) Nous avons déjà relevé en cette enceinte le rôle négatif des **Programmes d'ajustement structurel (PAS)** sur le développement des pays du Sud. Ils représentent en effet un véritable dictat politique ultralibéral (...) A ce sujet, nous souhaitons appuyer le rapport de l'expert Fantu Cheru présenté au groupe de travail sur les PAS qui met bien en lumière le système de domination instauré suite à la « crise de la dette» des années 80.

Aujourd'hui, les sociétés transnationales, se constituant en oligopoles, se révèlent les redoutables prédateurs des petites et moyennes entreprises. En poussant à la privatisation et à la libéralisation, la Banque Mondiale et le FMI encouragent le rachat de l'économie nationale des pays du Sud par de gigantesques groupes financiers internationaux. Pourtant, M. Kofi Annan ne voit en cela aucun problème, bien au contraire, même si la souveraineté et le droit au développement en sont menacés. Dand le rapport précité, il encourage la vente de société publique en déclarant que l'Etat doit céder ses entreprises au secteur privé pour qu'elles soient plus efficaces, « même s'il faut parfois vendre les avoirs à des acquéreurs étrangers ». Le PNUD, de son côté, ouvre grandes ses portes aux sociétés transnationales dans son initiative appelée Global Sustainable Development Facility - 2B2M: 2 Billion to the Market by the year 2020. Notre organisation pense, comme de nombreuses ONG qui ont déjà manifesté leur préoccupation, que ce projet pourrait causer un grand tort à l'indépendance et à la crédibilité de cette institution spécialisée de l'ONU. Associé à plusieurs sociétés transnationales violant les droits humains, le PNUD légitime leurs politiques destructrices tout en leur permettant par la même occasion de se construire une image respectable et une couverture médiatique très

En conclusion, nous nous interrogeons sur l'avenir des Nations Unies en tant que garant des Droits humains. En effet, l'ONU pourra-t-elle garantir le droit au développement si l'indépendance par rapport aux pouvoirs économiques n'est pas respectée?

Point 10 : Dette extérieure, CDH, 55ème session 1999 (intervention orale)

Depuis une vingtaine d'années, au nom d'une prétendue "maîtrise" de la dette extérieure de leur pays, les peuples du Sud, puis ceux de l'Est, se sont vu imposer les plus grands sacrifices, les pires reculs sociaux. Et, tout ceci, pour quels résultats? Selon les Nations Unies, de 1980 à 1992 les pays du Tiers Monde ont versé à leurs créanciers du Nord une somme trois fois supérieure à leur dette initiale... pour se retrouver, finalement, trois fois plus endettés; De surcroît, jamais le fossé entre pays riches et pays pauvres et les polarisations sociales à l'intérieur des pays n'ont été autant accentués; jamais la jouissance de droits économiques et sociaux minimum n'est apparue aussi éloignée pour la majorité de la population de la planète; jamais le droit au développement pour des peuples entiers n'a semblé aussi vide de sens.

Ni les "filets sociaux", ni les plans d'allégement de la dette pour les pays les plus pauvres, aussi bienvenus soient-ils, ne changerons la situation. C'est de politique qu'il faut changer, à commencer par les principes mêmes de comptabilisation, de responsabilité de la dette. (...) Est-il juste, que des communautés paysannes ou indigènes, déjà chassées de leur terre par des méga-projets de barrage, de plus sans aucune indemnité la plupart du temps, payent par deux fois au nom de la dette d'Etat auprès de la Banque mondiale? (...)

Se faisant le porte-parole de divers mouvements citoyens dans le monde, le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) préconise depuis plusieurs années la constitution d'une procédure internationale pour exclure de la responsabilité des Etats la partie de la dette devant être considérée comme illégitime et/ou amplement remboursée par des intérêts usuraires (cf. par exemple E/CN.4/1994/NGO/16). Il en va de la promotion de la paix, d'une démocratie véritable et de la souveraineté des nations face au règne de l'argent, des sociétés transnationales et du réseau des spéculateurs.

Point 9 : L'Ouragan « Mitch », une catastrophe naturelle gravement alourdie par les politiques d'ajustement structurel et l'action douteuse des gouvernements et des transnationales (intervention écrite, français, anglais, espagnol)

Entre le 25 octobre et le 2 novembre, l'Amérique centrale a subi une catastrophe naturelle causée par l'Ouragan «Mitch » qui représente un véritable désastre économique et social pour certains pays de la région Si l'opinion internationale souligne le caractère *naturel* de la catastrophe, il convient de mettre en avant les processus politiques et économiques qui ont conduit au désastre humain que nous connaissons. Il nous a semblé indispensable de faire une autre lecture de cette catastrophe « naturelle ».

Cette intervention avait pour but de montrer d'une part les responsabilités des gouvernements dans l'impact qu'a eu la catastrophe : politique d'exclusion, déplacement des paysans vers les zones à grands risques climatiques, fragilisation des populations aux éléments naturels par la pauvreté, attitude négligeante face à l'ampleur de la catastrophe. D'autre part, les politiques du FMI et de la Banque Mondiale ont été mises en cause dans l'ampleur de la catastrophe, ainsi que le comportement des sociétés transnationales après l'ouragan, notamment Dole et Chiquita. La dernière partie de l'intervention a été consacré à la reconstruction nationale : Aujourd'hui, la question urgente est celle de la distribution démocratique de l'aide internationale et de son utilisation à bon escient. Pourtant, les signes donnés entre autre par le gouvernement d'Aleman sont inquiétants. Ce dernier estime que les 2/3 de l'aide extérieure devraient être affectés à la « modernisation de l'infrastructure routière et énergétique du pays ». Le type de reconstruction proposé par le gouvernement Aleman au Nicaragua, présenté comme «exportateur » et «urbain », tend à renforcer les grands producteurs agricoles et le secteur de la construction actuellement en croissance. Face à ce modèle, les organisations non gouvernementales et paysannes, représentant les populations les plus touchées par l'ouragan et qui se retrouvent dans le plus extrême dénuement, (...) proposent quant à elles un modèle d'aide et de reconstruction dirigé directement vers les populations dans le besoin. La proposition élaborée par la « Coordination civile pour l'urgence

et la reconstruction » - qui réunit 320 organisations non gouvernementales, réseaux, groupes et associations nationales - demande de donner la priorité au développement rural, mettant l'accent sur le rôle des petits et moyens producteurs et souligne la nécessité de trouver un modèle de développement durable, écologiquement et humainement viable. (...) La transparence doit être assurée dans l'attribution des fonds. Par ailleurs, l'attitude des pays du Nord et du FMI face à l'aide est préoccupante. Ces derniers conditionnent l'octroi de l'aide d'urgence à l'application des PAS par les nations affectées. Les pays membres du FMI se réuniront à cet effet en mai 1999 à Stockholm. Ce conditionnement est inacceptable et ne contribuera qu'à ruiner davantage les pays d'Amérique Centrale.



REUNIONS PARALLELES ORGANISEES PAR LE CETIM EN MARGE DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

La mondialisation est-elle inéluctable ?

Depuis quelque temps, le CETIM organise une série de réunions à l'ONU pour approfondir le thème de la mondialisation et le droit au développement. Cette année, le thème fut introduit par **M. Jean BATOU** qui apporta des éléments sur l'histoire de la mondialisation, proposant un débat sur la question : la mondialisation est-elle inéluctable?

Cette réunion a été co-organisée le 26 mars 99 par l'Association Américaine des Juristes, la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples et le Centre Europe-Tiers Monde.

Rencontre avec des avocats chargés de procès contre des militaires argentins et chiliens dans différents pays

La discussion sur l'impunité des auteurs de graves violations des droits humains durant les dictatures des dernières décennies en Amérique Latine a été ravivée par la détention du général Pinochet. Plusieurs ONG dont le CETIM ont organisé le 8 avril à l'ONU une rencontre avec des avocats qui travaillent depuis des années sur des cas de disparitions, détentions et assassinats, ainsi que sur les conséquences de l'Opération Condor (réunissant plusieurs dictateurs) pour les peuples de la région.

Ont participé au débat :

Alberto PEDRONCINI (avocat argentin, chargé du procès dans lequel un juge ordonna la détention provisoire de plusieurs chefs militaires), Martin ALMADA (avocat du Paraguay, qui trouva les archives de l'Opération Condor), Hugo GUTIERREZ (avocat chilien de la famille d'Alexis Jacquard, citoyen suisse disparu), Carlos CASTRESANA (président de la *Union de fiscales progresistas*), Sophie THONON (avocate française chargée des cas présentés par les familles de détenus et disparus durant la dictature du général Pinochet), Fernando MARINO MENENDEZ (professeur de Droit international à l'Université de Madrid).

Conférence pour la recherche d'une solution politique à la question kurde

La Coordination de soutien au peuple kurde (COSPEK), dont le CETIM est un membre très actif, a organisé une conférence à l'hôtel Richemond de Genève le 16 avril 1999 sur le thème «Quelles initiatives pour une solution à la question kurde ». Un débat présidé par le professeur Jean Batou avec pour orateurs :

Danièle Mitterand, Présidente de *France Liberté* **Ruth-Gaby Vermot-Mangold**, membre de la délégation suisse auprès du Conseil de l'Europe et Conseillère nationale

Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat (Genève) Jean Spielmann, Président du Grand Conseil genevois

Zübeyir Aydar, Président du Conseil exécutif du Parlement kurde en exil (auparavant député du DEP interdit)

Jean-Marc Béguin, délégué de la Direction du quotidien suisse *Le Temps*.

A l'issue de la conférence, la COSPEK a diffusé le communiqué suivant (extraits) :

« Forte de quelque 150 personnes, dont bon nombre de personnalités du monde politique, académique et des médias, l'assemblée a constaté que depuis 75 ans, toutes les démarches entreprises par le peuple kurde pour faire reconnaître ses droits et son identité n'ont pas abouti. La Turquie en particulier, où vit la majorité de la communauté kurde, continue à réprimer cette minorité et à nier son existence. Depuis plus de cinq ans, la partie kurde a, de façon répétée, procédé à des cessez-le feu unilatéraux de longue durée en appelant à une solution négociée et pacifique du problème, le dernier en date, décrété en septembre 1998, étant toujours en vigueur.

« Elle a aussi, depuis longtemps, insisté sur le fait qu'il n'était pas question pour elle de toucher aux frontières de la Turquie et qu'elle ne faisait que revendiquer pour le peuple kurde la fin de la répression, la reconnaissance de identité son l'établissement, sous une forme à définir, d'un statut d'autonomie. Ces demandes paraissent à l'assemblée tout à fait raisonnables comme point de départ d'une négociation. (...) Face à l'inertie de la partie turque, l'assemblée est convaincue que la communauté internationale ne peut pas se contenter d'attendre un geste de bonne volonté des autorités turques. Il lui incombe d'empoigner fermement la question kurde et de prendre des initiatives concrètes pour que ce lancinant problème soit enfin résolu par voie démocratique et pacifique. Aussi, l'ensemble des orateurs et de l'assemblée présents à cette table ronde appelle le Conseil fédéral, l'Union européenne, l'OSCE à entreprendre, sans délai détermination, des démarches afin qu'une conférence internationale soient réunies pour dégager les voies d'une solution politique et pacifique de la question kurde.

(A ce sujet, se référer également à l'excellent article du Courrier du 19 avril 1999).